

COMMUNE D'OLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLIOULES

N° 25/12/3.3
SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2025
L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 1^{er} DECEMBRE à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTEES	ABSENT
33	26	7	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Christine DEL NERO, Michel THUILIER, Dominique RIGHI, Laetitia QUILICI, Michel OLLAGNIER, Carine GINZAC, Delphine GROSSO, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Nadine ALESSI, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Patrick APARICIO, Thierry AKSOUL, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Philippe CASTILLO, Katell LE BLEIZ, Hélène CAREN, Patrick JOLI, Julien ROCCHIA, Anaïs HATRET, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO.

REPRESENTEES :

Nicole BERNARDINI représentée par M. le Maire
Didier MARTINA-FIESCHI représenté par Christine DEL NERO
Valérie MASSENET représentée par Michel THUILIER
Stanislas ROQUEBERT représenté par Dominique RIGHI
Ombeline LOMPRES représentée par Laetitia QUILICI
Benoit ADET représenté par Michel OLLAGNIER
Catherine MAGADDINO représentée par Delphine GROSSO

Secrétaire de séance : Anaïs HATRET

VOTE :

UNANIMITE : NON **POUR :** 31
ABSTENTION(S) : 2

CONTRE :

BLANC(S) et NUL(S) :

OBJET : Autorisation d'engagement, de mandatement et de liquidation avant le vote du BP 2026 – Budget principal

Madame Christine DEL NERO, 1^{ère} adjointe au Maire informe l'assemblée que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans l'hypothèse où le budget n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, la commune met en recouvrement les recettes et mandate les dépenses de cet exercice en section d'investissement dans la limite des crédits inscrits au budget précédent. Ce principe de liquidation vaut également pour les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Madame DEL NERO explique encore que jusqu'à l'adoption du budget et au plus tard le 15 ou 30 avril en 2026, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédits liés à la dette). Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Madame DEL NERO demande donc à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, dès le 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, hors les crédits afférents au remboursement de la dette pour le Budget Principal.

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1,

CONSIDERANT que la ville n'a pas voté de crédits de paiement et autorisations de programme,

CONSIDERANT que l'adoption du prochain budget primitif sera faite avant le 30.04.2026 pour le Budget Principal,

CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur la période courant du 1^{er} janvier 2026 au vote du budget primitif du budget principal,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. AUTORISE en 2026 Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisation de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
2. DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRES	Crédits ouverts en 2025	Autorisation de dépenses jusqu'au vote du BP 2026
20 Etudes	5 972 507	1 493 126,75
21 Immobilisations corporelles	7 069 344,96	1 767 336,24
23 Immobilisations incorporelles	13 944 207	3 486 051,75



Le ou la secrétaire
de séance

A large, fluid blue ink signature is written across the bottom right area of the document.